



## Les forêts wallonnes sont certifiées PEFC - Etat de la situation

THOMAS DAVREUX, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PEFC BELGIUM

Plus de 95 % des surfaces forestières communales sont inscrites dans la certification PEFC, véritable garantie de leur gestion durable. La certification forestière PEFC vise à garantir une gestion forestière durable et, le cas échéant, à modifier cette gestion au travers d'un processus volontaire d'amélioration permanente. Elle favorise et assure une gestion forestière respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. La certification forestière offre à l'acheteur de produits bois ou papier la garantie écrite que son choix d'achat soutient la sylviculture responsable.

### QUELQUES RAPPELS SUR LA CERTIFICATION PEFC

#### Qu'est-ce que le PEFC ?

PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications forestières - Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes en anglais) a vu le jour en 1999 et a été mis en place en Wallonie à partir de 2002. Le programme a très vite bénéficié du soutien des différents acteurs concernés de près ou de loin par la forêt. Les principes fondamentaux du système sont l'ouverture au dialogue, la recherche de consensus, la transparence, une évaluation périodique et une amélioration continue. La procédure PEFC implique tous les acteurs dans le domaine du bois

: organisations environnementales, propriétaires forestiers, industrie, scientifiques et usagers de la forêt.

A l'heure actuelle, PEFC est le système de certification forestière le plus important au monde, représentant plus de 264 millions d'hectares de forêts certifiées, dont 293 000 hectares en Wallonie. Concrètement, plus de 52 % de la surface forestière wallonne est certifiée PEFC. On atteint par ailleurs une couverture de 97 % des surfaces forestières communales.

#### La charte PEFC en Wallonie

En tant que propriétaires forestiers, les communes certifiées s'engagent à gérer leurs forêts conformément à certaines

règles strictes rédigées par PEFC. Ces communes ont signé une charte PEFC comportant 14 recommandations. Des contrôles sont régulièrement effectués en forêt afin de vérifier que la gestion forestière respecte les principes PEFC. Ces contrôles sont réalisés par des organismes de certification indépendants.

#### LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET LES ENTREPRISES SONT-ILS SATISFAITS DE LEUR CERTIFICAT PEFC ? LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION 2014

Une enquête en ligne, effectuée auprès des propriétaires forestiers et des entreprises certifiées PEFC en Belgique, montre

qu'aussi bien les entreprises que les propriétaires forestiers sont globalement satisfaits de ce que leur certificat PEFC leur apporte. Les propriétaires forestiers et les responsables d'entreprises souhaitent surtout répondre aux attentes des consommateurs, améliorer leur réputation et faciliter l'accès aux marchés. Ces attentes sont en grande partie atteintes.

L'enquête, envoyée durant le mois d'octobre à 497 propriétaires forestiers et 436 entreprises, a connu un taux de réponse élevé : 196 propriétaires forestiers et 94 entreprises ont rempli l'enquête de satisfaction.

### Propriétaires forestiers

Plus de 40 % de la superficie forestière en Belgique est certifiée PEFC. La certification PEFC signifie que les propriétaires forestiers gèrent leur forêt durablement selon les critères PEFC, en veillant à atteindre un équilibre entre les fonctions écologique, économique et sociale de la forêt.

Il ressort de l'enquête que, pour les propriétaires forestiers, les principaux avantages de la certification PEFC sont :

- le soutien à la gestion forestière durable (92 %) ;
- les convictions personnelles (82,5 %) ;
- la possibilité de travailler avec des entreprises qui cherchent des propriétaires forestiers certifiés (65,5 %).

Les attentes de la plupart des propriétaires forestiers (65,5 %) ont été rencontrées (c.-à-d. répondre aux attentes des consommateurs, une amélioration de leur réputation et un accès aux marchés facilité). Les propriétaires forestiers perçoivent la certification PEFC comme un instrument permettant de soutenir la gestion forestière durable (74,5 %) et comme un moyen de garantir l'accès au marché du bois durable (37 %).

La communication est bien sûr importante pour sensibiliser les acheteurs et pour augmenter les ventes. Plus de 77 % des propriétaires forestiers communiquent sur leur certification, la plupart en plaçant un panneau dans la forêt sur lequel il est indiqué que la forêt est certifiée PEFC et en spécifiant lors de la vente de bois que la forêt est certifiée. Le site internet de PEFC et des associations connexes ainsi que la newsletter du PEFC sont les sources les plus importantes d'informations sur la certification forestière

pour les propriétaires. Ces moyens de communication sont donc positivement perçus. Selon les propriétaires forestiers, la communication de PEFC peut encore être améliorée par la présence de l'asbl lors des foires et événements, dans les médias, et en développant une communication commune avec les propriétaires forestiers.

### Entreprises

Toutes les entreprises qui souhaitent transformer des produits PEFC et les vendre avec le label PEFC doivent disposer d'un « certificat de Chaîne de Contrôle ». Actuellement, la Belgique compte 437 entreprises certifiées PEFC.

Il ressort de l'enquête que les dirigeants d'entreprise ont sensiblement les mêmes attentes que les propriétaires forestiers, à savoir répondre aux attentes des consommateurs (53,5 %) et améliorer/maintenir l'accès aux marchés (41 %). L'amélioration de la réputation de l'entreprise est également importante (53 %). L'obtention d'un certificat de Chaîne de Contrôle a pour la plupart des entreprises été réalisée en vue de promouvoir la gestion forestière durable (88 %), pour pouvoir utiliser le label PEFC (87 %), pour maintenir la réputation de l'entreprise ou l'améliorer (82 %), pour se distinguer de la concurrence (81 %) et pour pouvoir travailler avec des entreprises qui exigent des produits labellisés (75,5 %). Dans la plupart des entreprises (75,5 %), ces attentes sont atteintes. Ensuite, les entreprises remarquent également que la demande d'une certification de Chaîne de Contrôle PEFC dans différents secteurs ne diminue pas, ni la demande de produits labellisés.

La plupart des entreprises (plus de 85 %) communiquent sur la certification PEFC. Elles le font en utilisant le logo PEFC sur leurs factures et bons de livraison, sur leur site internet, lors d'événements et de foires, dans leurs bureaux/showroom et en intégrant l'information sur PEFC lors de présentations commerciales et de vente. Beaucoup d'entreprises souhaitent recevoir du matériel de communication supplémentaire de PEFC Belgium (64 %). Les brochures et le matériel de présentation sont les plus populaires. La plupart des entreprises se trouvent bien ou suffisamment bien informées sur PEFC et obtiennent les informations principalement sur le site internet et dans la newsletter de l'asbl. Les

canaux de communication de PEFC sont également bien évalués. Un défi pour PEFC est d'encore mieux informer les entreprises et de les impliquer dans son fonctionnement.

PEFC est satisfait des résultats de cette enquête. Grâce au nombre de réponses reçues, il est possible d'obtenir une image précise de la perception des propriétaires forestiers et des entreprises sur PEFC, de leurs attentes et de la mesure dans laquelle elles ont été atteintes. Grâce aux résultats de l'enquête, PEFC peut également travailler sur sa stratégie de communication pour les années à venir.

### LE PEFC EN TANT QU'ENGAGEMENT RESPONSABLE POUR UNE AUTORITÉ LOCALE

Les pouvoirs publics ont une fonction d'exemple. Une politique d'achat durable des autorités (locales), communiquée également aux habitants, stimule l'initiative durable dans toute la communauté. Pour les pouvoirs publics, il s'agit d'une œuvre de sensibilisation. En optant pour le PEFC dans leurs cahiers de charges, en fournissant de l'information sur PEFC aux citoyens, en stimulant la consommation durable et éventuellement en certifiant leur forêt, les pouvoirs publics lancent un signal clair et démontrent leur prise de responsabilité.

### La commune en tant que consommateur durable

Dans une grande partie du monde, les surfaces forestières disparaissent très rapidement, pour différentes raisons incluant entre autres une mauvaise gouvernance, la déforestation en faveur de l'agriculture, l'exploitation minière et l'élevage, etc. Cette disparition progressive a de lourdes conséquences environnementales, économiques et sociales.

Si vous souhaitez aider à mettre fin à la déforestation mondiale et soutenir les propriétaires forestiers qui se préoccupent de l'avenir de leurs forêts, il est important de vous assurer de l'origine durable de vos produits en bois et en papier en optant pour des produits portant le logo PEFC. Ces produits contiennent des fibres de bois provenant de forêts gérées durablement, c'est-à-dire qui respectent un équilibre entre les fonctions écologique, économique et sociale des forêts.

La plupart de ces produits sont reconnaissables grâce au logo PEFC qui y est apposé :

- soit directement sur le produit, par exemple sur une enveloppe, un cahier, une chaise, etc. ;
- soit sur l'emballage ou sur une brochure d'information jointe, par exemple, à des lattes de parquet, un moulin à poivre, des jouets en bois, du papier à imprimer, etc.

Lorsque vous achetez un produit non fini, comme une planche chez un menuisier, l'entreprise doit alors spécifier quel produit est certifié PEFC sur son devis ou sa facture. Pour être certain que l'entreprise dispose du certificat PEFC, vous pouvez consulter le site internet [www.jecherchedupefc.be](http://www.jecherchedupefc.be).

### Quel type de produit ?

Voici un aperçu de la gamme très large des produits labellisés PEFC.

- Construire et rénover : ossature bois, poutres, fenêtres, portes, escaliers ;
- Intérieur : revêtement de sol, armoires, tables, chaises, mobilier pour la chambre, sauna ;
- Extérieur : car ports, abris de jardin, bacs à sable, jeux à grimper, balançoires, mobilier de jardin, bacs à fleurs, piscines, clôtures ;
- Matériel scolaire et de bureau : crayons, stylos-billes, cahiers, fardes, agendas, papier à copier et à imprimer, enveloppes, emballage, mobilier ;
- Équipement ménager : moulins à poivre, cuillères en bois, gobelets en carton ;
- Hygiène : papier de toilette, essuie-tout, mouchoirs, serviettes hygiéniques, tampons, litière pour chats, rongeurs et oiseaux ;
- Jouets : jeux de société, jeux à grimper ;
- Autres : allume-feu / barbecue, pellets, bouchons en liège.

### Où trouver des produits PEFC ?

Vous trouverez des produits certifiés PEFC :

- dans une entreprise certifiée PEFC : cette entreprise transforme les produits PEFC et est donc en possession d'un certificat PEFC afin que les flux de bois soient contrôlés par un auditeur indépendant ;
- dans la grande distribution ou magasin de bricolage : vous aurez la garantie qu'un produit provient de la gestion forestière durable grâce au logo PEFC apposé sur le produit ou sur son emballage.

Si vous êtes à la recherche d'un produit spécifique ou d'une essence de bois, nous vous conseillons de consulter le site web [www.jecherchedupefc.be](http://www.jecherchedupefc.be) de façon à trouver, en un simple clic, le fournisseur approprié dans votre région.

PEFC a développé un guide pour aider les autorités publiques à intégrer les produits labellisés dans leur politique d'achat. Vous pouvez en recevoir un exemplaire papier en envoyant un mail à [info@pefc.be](mailto:info@pefc.be).

### La commune en tant que propriétaire forestier certifié PEFC

Les propriétaires s'engageant dans la certification forestière PEFC contribuent à la préservation de nos forêts. En outre, la certification forestière les encourage et les aide à maintenir une gestion forestière de qualité, voire à l'améliorer. Gardons à l'esprit que les générations futures devront, elles aussi, encore pouvoir profiter de notre patrimoine vert.

De plus, les consommateurs veulent eux aussi contribuer au développement durable, ce qui se traduit dans leur comportement d'achat. L'industrie entend répondre à la demande du consommateur final : dans de nombreux cas, elle n'achète plus que du bois provenant de forêts certifiées PEFC. Il est donc important pour un propriétaire forestier de franchir le pas, car ils peuvent vendre leurs produits labellisés PEFC tant sur le marché « traditionnel » que sur le marché des produits certifiés, induisant plus d'offres d'achat et donc potentiellement un meilleur prix pour votre bois.

Certifier votre forêt est une opération simple et rapide, car PEFC répond parfaitement aux caractéristiques spécifiques des forêts européennes. Actuellement en Wallonie, 97 % des surfaces forestières publiques et 12 % des surfaces forestières privées sont certifiées PEFC ! En Belgique, seules les forêts de la Région wallonne peuvent être certifiées PEFC à ce jour. Il est cependant probable que la Flandre ne tardera pas à suivre.

Un propriétaire forestier (privé ou public) qui souhaite certifier sa forêt en Wallonie selon les principes de PEFC signe une charte<sup>1</sup> et en respecte les engagements.

Les principes repris dans la charte ont été décidés en consensus avec tous les ac-

teurs concernés par la forêt. Ils tiennent compte des aspects économiques, écologiques et sociaux de la gestion forestière et déterminent les grandes lignes de la certification régionale.

En Wallonie, la Région wallonne a opté pour la certification forestière PEFC par un certificat de groupe. Chaque propriétaire désirent faire certifier sa forêt peut s'affilier. Les propriétaires forestiers publics peuvent contacter le Département de la Nature et des Forêts (DNF) pour des renseignements concernant la certification PEFC. Les propriétaires forestiers privés prendront contact avec la Société royale Forestière de Belgique<sup>2</sup> (SRFB). Le DNF et la SRFB effectuent les audits<sup>3</sup> respectivement dans les forêts publiques et dans les forêts privées.

La charte actuelle, valable jusqu'au 31 décembre 2018, a été conçue autour des points suivants :

- le respect de la législation ;
- une information et une formation à la gestion durable ;
- la rédaction d'un document simple de gestion ;
- le maintien d'un capital producteur grâce à une sylviculture appropriée ;
- le renouvellement et la diversification de la forêt avec des essences adaptées ;
- la limitation de l'usage de pesticides et d'amendements, la protection des zones humides et zones d'intérêts biologiques ;
- le maintien de bois mort et d'arbres d'intérêts biologiques ;
- une exploitation de qualité ;
- la recherche d'un équilibre forêt-gibier et le respect du rôle social de la forêt.

### DES ENTREPRISES RESPONSABLES ET CERTIFIÉES

Chaque entreprise qui traite ou transforme le bois et souhaite vendre des produits labellisés doit être en possession d'un certificat de Chaîne de Contrôle PEFC. Ce certificat peut être obtenu après un contrôle par un auditeur indépendant. Seules les entreprises en possession d'un certificat PEFC peuvent apposer le logo PEFC sur leurs produits. Il ne suffit donc pas que le fournisseur ou les fournisseurs de l'entreprise soit/soient en possession d'un certificat. Pour qu'un produit puisse porter le label PEFC, toute la chaîne de la transformation, de la forêt au rayonnage du magasin, doit être certifiée.

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur la charte : [www.pefc.be](http://www.pefc.be).

<sup>2</sup> Pour plus d'informations : [www.srfb.be](http://www.srfb.be).

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur les audits : [www.pefc.be](http://www.pefc.be)

## Un certificat de Chaîne de Contrôle

Le marché demande de plus en plus de produits respectueux de l'environnement et socialement responsables. Le certificat de Chaîne de Contrôle est l'unique garantie pour les clients que le bois de votre entreprise soit bien suivi et contrôlé.

15 bonnes raisons d'adhérer à PEFC :

- une origine durable de votre matière première ;
- une originale légale de votre matière première en conformité avec la « European Timber Regulation » ;
- les entreprises qui disposent d'un certificat de Chaîne de Contrôle ont priorité pour accéder aux marchés publics ;
- satisfaire à la politique d'achat des entreprises dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- tirer profit de la demande des particuliers ;
- attirer de nouveaux clients ;
- fidélisation de la clientèle ;
- maîtrise du risque au niveau social ;
- adhérer à un système basé sur les critères environnementaux et sociaux internationaux ;
- un suivi fiable par des organismes de certification spécialisés ;
- disponibilité et vaste choix ;
- un message clair et transparent grâce au logo PEFC ;
- soutien aux forestiers locaux ;
- assurer votre responsabilité sociétale : agir pour nos forêts ;
- promotion du bois, le matériau renouvelable par excellence.

### Comment faire certifier mon entreprise ?

Obtenir un certificat de Chaîne de Contrôle PEFC est plus facile que vous ne le pensez. Il suffit de veiller à un ap-



provisionnement adéquat, de réfléchir au suivi optimal des flux de papier/bois au sein de votre société et à la manière la plus aisée d'appliquer ce suivi. Lorsque le suivi des flux est mis en place, un auditeur indépendant se rendra chez vous afin de vous délivrer un certificat. Une fois votre certificat acquis, il vous appartient de l'exploiter au mieux de manière à en récolter le maximum d'avantages.

Le certificat est valable cinq ans et le certificateur opérera un audit-contrôle annuel pour s'assurer que l'entreprise répond toujours aux exigences de la Chaîne de Contrôle.

Une liste des organismes de certification se trouve sur le site [www.pefc.be](http://www.pefc.be).

### L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION

La communication doit permettre à la commune de transmettre une information sur ses activités mais aussi de sensibiliser les citoyens à l'importance de la durabilité.

Si les forêts de la commune sont certifiées PEFC, il est essentiel de le faire savoir tant vers l'extérieur qu'au sein même de l'administration. Communiquer cette information permettra de valoriser la démarche proactive de la commune tout en démontrant une attitude responsable par rapport à la durabilité des ressources naturelles. En interne, cela permettra de s'assurer de la connaissance des principes de la certification par chacun tout en faisant la promotion d'une politique durable transversale.

Informers les citoyens, c'est aussi leur permettre de décoder les panneaux que la commune aura peut-être placés aux entrées de ses forêts. Cette information ne touchera pas que les citoyens. Les touristes peuvent être aussi la cible de cette communication ou encore les entrepreneurs de la commune. Les autres propriétaires de forêts pourront bénéficier en outre de ce rôle d'exemplarité que joue la commune dans ce domaine.

Si la commune utilise des produits labellisés PEFC, il est très intéressant également de communiquer sur le pourquoi du choix de cette politique d'achat durable.

### Communiquer mais comment ?

Voici quelques idées :

- Textes informatifs : un article dans le bulletin communal, la newsletter ou la

presse locale ; une rubrique durabilité ou environnement sur le site internet de la commune, etc.

- Brochures : mettre les brochures PEFC à disposition des habitants, développer un dépliant sur la durabilité ou l'environnement, etc.
- Activités : visite d'une entreprise certifiée PEFC, organisation d'une exposition avec des panneaux informatifs à propos du PEFC, organisation de sessions d'information pour les entreprises afin de les encourager à obtenir le certificat PEFC, prévoir une information annuelle du personnel communal, etc.
- Faire jouer les relais locaux : informer les associations locales et envisager des partenariats, etc.
- Travailler la visibilité : mettre le logo PEFC sur la page d'accueil du site internet de la commune certifiée ainsi que sur les documents émis par la commune, placer les panneaux aux entrées des forêts certifiées, mettre les affiches PEFC dans le couloir d'accueil de la commune, etc.

### LES OUTILS À LA DISPOSITION DES COMMUNES

PEFC met des outils de communication à la disposition des communes. Voici un aperçu de l'offre : des affiches visuellement attrayantes, des brochures informatives, un dossier pédagogique avec des propositions d'exercices scolaires, mais également des « gadgets » comme des lattes labellisées PEFC, des stylos, des crayons, des porte-clés. En 2014, l'asbl a élaboré une exposition itinérante « La forêt, source de vie » qui reprend dans 13 panneaux faciles à déplacer l'importance des forêts, la relation avec le changement climatique, les fonctions écologiques, sociales et économiques de la forêt, les forêts dans notre pays et la certification forestière. Encore à prêter : de courtes vidéos dans lesquelles les propriétaires privés prennent la parole pour expliquer les différents aspects de la certification forestière. Pour les plus petits, PEFC met à disposition des coloriages qui peuvent être utilisés dans un concours ou en classe.

Le matériel de communication est repris dans un catalogue qui peut être consulté sur le site internet [www.pefc.be](http://www.pefc.be) ou sur demande en envoyant un e-mail à [info@pefc.be](mailto:info@pefc.be). Une certaine quantité du matériel de communication est disponible gratuitement (hors frais de port).